

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde

Service Aménagement Rural

Unité Aménagement Libournais et Haute Gironde

Nos réf. : ddtm/sar/UALHG-RR/CG-2018/005

Vos réf. : V/courrier du 08/11/2018 reçu le 12/11/18

Affaire suivie par : Richard RAILLARD

richard.raillard@gironde.gouv.fr

Tél. 05 57 55 30 88 – Fax : 05 57 55 30 71

Libourne, le 29 novembre 2018

Le Chef de l'Unité Aménagement du Libournais et Haute Gironde

à

Communauté d'Agglomération du Libournais
Monsieur le Vice-Président délégué au Développement
Touristique et à l'Urbanisme
BP n°2026
33502 LIBOURNE Cedex

Objet : Avis sur projet de Modification Simplifiée n°1 du PLU de VAYRES

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier en date du 08 novembre 2018, vous demandez mon avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de VAYRES.

La modification du PLU, destinée à permettre un projet de résidence intergénérationnelle, n'appelle pas d'observation de ma part sur le fond.

Sur la forme, il y aurait lieu de reprendre l'écriture de l'article UB10. En effet, outre que le règlement fait appel à la notion de parcelle inconnue du Code de l'Urbanisme (ilôt de propriété), il serait intéressant de simplifier la lecture :

- UB10 : remplacer « sur le reste de la parcelle » par « au-delà de cette bande de 15 mètres »,
- UBb10 : supprimer la phrase devenue inutile « sur l'ensemble de la parcelle à partir du recul défini à l'article 6 ».

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de toute ma considération.

Nabile BEN LAGHA



Copie : M. le Maire de Vayres
PETR